

## COMMUNE DE CALMONT

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2023

Nombre de conseillers
-----------------------

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	16
------------	----

Votants :	17
-----------	----

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 MAI**, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

**Présents** : ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – DUCROS Laurent – ECHENNE Thierry – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne – SEVERAC Martine

**Excusés** : CASENAVE Daniel – FERRE Laurent

*Monsieur CASENAVE ayant donné procuration à Mme PERA*

**Absent** : PALLEJA Patrick

**Madame PASSOT Anne-Marie a été élue secrétaire.**

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

M. Christian PORTET demande aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'ouverture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'ajout de ce point à la présente séance. Les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les procès-verbaux des séances du 12 et 24 avril 2023.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est adopté à la majorité, avec 1 abstention (M. DUCROS).  
Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

---

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Devis signés dans le cadre de la délégation**

Monsieur le Maire présente les différents devis :

- ABF ESPACE VERT, contrat d'éco-pâturage : 312,00€ TTC x 3 mois  
Madame Annie PERA précise que le contrat a été renégocié sur le prix et la durée par rapport à 2022.
- GARAGE DU PRADAS, réparations d'un véhicule technique (Saxo) : 747,72€ TTC, et réparations d'un véhicule technique (Renault Mégane) : 910,68€ + 825,72€ TTC

Monsieur Laurent DUCROS demande pourquoi le second garage de Calmont n'est pas consulté dans le cadre des devis.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de raisons particulières à ce choix.

Monsieur DUCROS demande si les 2 garages de Calmont seront mis en concurrence pour l'établissement des prochains devis.

Monsieur le Maire indique que cette comparaison pourra se faire.

Monsieur Lionel RAMADE, Directeur Général des Services, ajoute que les réparations des véhicules se font également sur Mazères, Saverdun ou encore Foix.

- LAURAGRI SERVICES, traitement bio-contrôlé contre le tigre du platane : 1 200,00€ TTC
- MISMO, renouvellement de l'anti-virus des postes informatiques de la Mairie : 671,16€ TTC
- QUOTE COMMUNICATION, mise en page du Calmont Infos de juillet : 1 040,00€ TTC
- GROUPE NOVA, impression du Calmont Infos de juillet : 955,90€ TTC
- AGTHERM, réparation PAC gymnase : 549,12€ TTC
- IFPEB, inscription de l'école Marie Carpentier au concours CUBE ECOLE : 1 140,00€ TTC

Madame Annie PERA précise que le challenge CUBE.S (Challenge Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire) est un programme à destination de l'école Marie Carpentier (ALAE), sur 5 ans, pour mobiliser et fédérer les parties prenantes sur le développement durable (économies d'énergie). D'autres communes voisines participent au programme : Gardouch, Nailloux, Saint-Léon, Villenouvelle et Villefranche-de-Lauragais.

- FND CARDIO COURSE, remplacement des électrodes d'un défibrillateur : 186,00€ TTC
  - ALBAREIL, achat d'un chariot à débarrasser avec 2 arceaux : 402,00€ TTC
  - EIT, pose d'un système d'alarme radio (suite à l'exercice PPMS) : 1 641,60€ TTC
- Madame Annie PERA indique qu'il s'agit d'améliorer le système suite à l'exercice PPMS.
- LUSXSTORE, remplacements et réparations des stores de l'Hôtel de Ville : 748,56€ TTC
  - achat de stores pour le préfabriqué de l'école : 868,10€ TTC
  - PULSAT, achat d'un sèche-linge à l'école : 429,99€ TTC
  - PYRES, contrôle biennal des chapiteaux : 829,20€ TTC
  - ADEQUAT, achat de mobilier urbain (banquette, banc, support vélo, etc.) : 4 617,91€ TTC
  - KEOLIS, transports des élèves à Foix le 21 avril pour une animation Médiathèque : 254,00€ TTC
  - LIBRAIRIE DETOURS, achats de livres pour la Médiathèque : 420,18€ TTC

## Informations

- Chiffres clés du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Cintegabelle

Monsieur Christian PORTET laisse la parole à Madame Anne-Marie PASSOT qui a participé à une réunion d'informations au sein du CIS de Cintegabelle.

Chiffres clés à retenir : 29 sapeurs-pompiers (moyenne d'âge : 38 ans), 489 interventions, 8 véhicules de secours

Le périmètre d'intervention du CIS regroupe 10 communes : Calmont, Gaillac-Toulza, Aignes, Nailloux, Gibel, Marliac, Cajac, Mauvaisin, Montgeard et Cintegabelle

152 activités opérationnelles ont été recensées sur Calmont en 2022.

Sur l'ensemble des 10 communes, les motifs d'intervention sont les suivants : secours à personne (72,6%), incendie (8,4%), accidents de la circulation (9,6%) et opérations diverses (9,4%).

Le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la communauté pour une durée de 5 ans renouvelable. L'activité de sapeur-pompier volontaire est à but non lucratif. Elle ouvre droit à des indemnités horaires ainsi qu'à des prestations sociales et de fin de service.

Pour être sapeur-pompier volontaire, il faut répondre aux conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Habiter ou travailler à proximité d'un centre de secours (8min). Face au manque de volontaires, une tolérance à 13 minutes est acceptée et ouvre donc droit aux habitants de Calmont ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Aptitude physique (tests d'entrée) ;
- Visite médicale annuelle ;
- Respecter les valeurs de respect, loyauté, discrétion et responsabilité (charte SPV).

Madame Anne-Marie PASSOT précise qu'ils sont en manque de volontaires et que les personnes intéressées sont les bienvenues.

Elle précise que les formations des nouveaux entrants sont étalées dans le temps.

En lien avec ce sujet, Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait demander aux pompiers des formations aux premiers secours pour le personnel communal et d'autres personnes intéressées.

Monsieur Laurent DUCROS demande s'il y a des secouristes du travail dans le personnel communal.

Monsieur le Directeur Général des Services (Lionel RAMADE) indique que les premiers secours (formation initiale) font partie des objectifs de formation pour le personnel communal en 2023. Le recyclage de ces formations se ferait ensuite tous les 2 ans.

Monsieur le Maire propose de se rapprocher des pompiers et d'autres organismes de formation pour échanger ultérieurement sur le sujet.

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### **Dél. 2023-06-01 : Convention avec la Calandreta de Pamiers**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée « Calandreta del País de Pàmias » par la commune. Un élève de CM1 habitant sur Calmont est actuellement scolarisé dans cet établissement.

Ce financement constitue un « forfait communal » et exclu toutes dépenses d'investissement, conformément au principe posé par l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation.

Il précise que le forfait communal se base sur les dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques (hors cantine), tel que déterminé dans l'annexe de la circulaire 201-025 du 15 février 2012.

Selon les derniers chiffres du Compte Administratif 2021 de Calmont, le coût d'un élève en élémentaire était de 485€ et de 1 991€ en maternelle. L'écart s'explique notamment par la présence d'ATSEM en maternelle.

Le forfait communal sera calculé chaque année N, sur la base des données fournies par le Compte Administratif de l'année N-1. Le versement sera privilégié en fin d'année scolaire en fonction du nombre d'élèves de Calmont scolarisés au sein de l'école privée, sur la base d'une attestation de scolarisation fournie par l'établissement.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la participation de la commune de Calmont aux charges de fonctionnement pour les élèves Calmontais scolarisés à la Calandreta del País de Pàmias*

**Dél. 2023-06-02 : Contrat de maintenance pour le monte-charge de la Médiathèque avec la société MIDILEV**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de l'aménagement de la Médiathèque communale, un monte-charge y a été installé afin de permettre aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) d'accéder à l'étage.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de passer un contrat de maintenance avec une entreprise afin d'assurer l'entretien périodique de l'appareil élévateur pour PMR au sein de la nouvelle Médiathèque.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que le contrat proposé par la société qui a installé cet équipement lors des travaux de la Médiathèque comprendrait le nettoyage et graissage des organes mécaniques tous les ans. L'offre présentée est d'un montant annuel HT de quatre-cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (454,98€) et TTC de quatre-cent quatre-vingts euros (480,00€). Le prix est révisable.

Monsieur Laurent DUCROS s'interroge sur la formule de révision du prix et demande quel sera le niveau d'augmentation.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que le prix peut ne pas augmenter et qu'il dépend des indicateurs fournis dans la formule de révision.

*Fabienne ROUANNE entre dans la Salle du Conseil Municipal et rejoint les membres de l'Assemblée.*

Monsieur Laurent DUCROS indique qu'il est noté que le contrat débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services précisent que la société est intervenue en début d'année permettant d'inclure cette intervention.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre présentée par la société MIDILEV.*

**Dél. 2023-06-03 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la Rue de la République**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mercredi 10 mai afin de sélectionner un maître d'œuvre dans le cadre de la consultation pour le projet de réaménagement de la rue de la République.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que cette consultation a été réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique.

La consultation a fait l'objet d'une publicité parue sur la plateforme <http://www.ladepeche-marchespublics.fr> le 2 mars 2023 et sur support papier auprès d'un journal local (La Dépêche du Midi) le 3 mars 2023, avec une date limite de remise des offres fixée au 15 avril 2023 à 17h00.

4 candidats ont déposé une candidature et une offre dans les délais. La Personne Responsable du Marché de la commune a procédé à l'ouverture des plis le 21 avril 2023.

L'analyse de l'ensemble des offres reçues a été réalisée par la personne responsable du marché, au moyen d'un tableau de notation et selon les critères prévus dans le règlement de consultation, après avoir recueilli l'avis consultatif de la CAO.

Les critères d'attribution du marché, énoncés à l'article 4.7 du règlement de consultation, étaient les suivants :

- 1) Prix : note maximum 20, coefficient sur la note globale de 40 % ;
- 2) Valeur technique et moyens : note maximum 20, coefficient sur la note globale de 40%
  - Composition de l'équipe : 25%
  - Référence à projets similaires : 15% ;
- 3) Délais, méthodologie et planning : note maximum 20, coefficient sur note globale 20 %.

Les membres ont examiné les offres et proposé de retenir l'offre du groupement BET CETUR INGENIERIE, Eric TAVEAU CONCEPTIONS, TOUT EST PAYSAGE et BET STRUCTURAL, classé en 1ère position avec une note de 17,0/20.

Monsieur le Maire remercie les membres de la Commission et les 4 candidats pour le travail réalisé.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint solidaire des entreprises individuelles BET CETUR INGENIERIE, Eric TAVEAU CONCEPTIONS, TOUT EST PAYSAGE et BET STRUCTURAL pour un forfait provisoire de rémunération de 72 100 € HT, soit 86 520 € TTC.*

*Le point suivant est ajourné et sera présenté au prochain Conseil Municipal*

**Dél. 2023-06-04 : Ouverture d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) permanent à temps complet**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter un agent permanent à temps complet au sein de l'équipe des ATSEM afin de renforcer les effectifs du service école.

Madame Annie PERA précise que la personne recrutée devra détenir le diplôme d'ATSEM.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à temps complet, pour assurer les missions d'ATSEM.*

**Dél. 2023-06-05 : Ouverture d'un poste d'Adjoint technique à temps complet en Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, notamment au service école.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent d'Adjoint technique au grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.*

**Dél. 2023-06-06 : Ouverture de 6 postes d'Adjoint technique non permanents à temps complet en Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter six agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, notamment au service technique pendant la période estivale.

*Le Conseil, à la majorité, par seize voix pour et une abstention, décide la création de six emplois non permanents d'Adjoint technique au grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.*

**Dél. 2023-06-07 : Rectificatif de la délibération relative à la mise en place de la prestation d'action sociale en faveur du personnel de la collectivité : Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés de moins de 20 ans (APEH)**

Monsieur le Maire indique qu'une délibération avait été prise lors d'un précédent Conseil et qu'il est nécessaire de l'amender.

Monsieur le Directeur Général des Services précise qu'il s'agit d'ajouter dans la délibération :  
- l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) ;  
- la mise en place de la prestation sociale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023

*Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la mise en place de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) de moins de 20 ans à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 et de mentionner l'avis du CST.*

**Dél. 2023-06-08 : Ouverture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à l'intégration prochaine à 100% de l'agent en charge des Ressources Humaines (RH) de la collectivité, qui était jusqu'alors à 50% sur cette mission.

L'agent concerné passerait du grade d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle) au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière administrative) => le traitement de base de rémunération est identique.

Madame Brigitte MIR demande si le demi-ETP en Médiathèque sera remplacé.

Monsieur le Maire précise que la personne sera remplacée et qu'il est souhaité un ETP.

Monsieur le Directeur Général des Services précise qu'un demi-ETP actuellement aux Ressources Humaines n'était pas suffisant. Le recrutement d'un ETP supplémentaire à la Médiathèque fera l'objet d'un prochain Conseil (temps de travail à définir).

Monsieur le Maire ajoute que la Médiathèque départementale avait suggéré un second poste et le recrutement de bénévoles à la Médiathèque. Ces derniers seront sollicités dans l'avenir. Monsieur Christian PORTET indique que deux personnes semblent être la « bonne maille » pour faire fonctionner la Médiathèque.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet, pour assurer les missions d'Assistant(e) en Ressources Humaines.*

**QUESTIONS DIVERSES**

**Questions diverses**

- Monsieur Jean-Christophe GUICHOU indique que deux moments festifs vont arriver sur la commune : le festival « De l'Hers sur les anches » autour de l'harmonica avec la nouvelle association Calmont' le son et le retour de la Fête du pont ;
- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil se tiendra le lundi 12 juin. La séance du Conseil du mois de juillet abordera l'état d'avancement de la révision du PLU.

La séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de séance  
**Anne-Marie PASSOT**



Le Maire

